



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier  
l'authenticité des données contenues  
dans ce document.

# ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 13 octobre 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

## PARCELLE(S)

**76430 TANCARVILLE**

Code parcelle :

**000-B-347, 000-B-401, 000-B-242, 000-B-345, 000-AB-4,  
000-AB-28, 000-AB-150**



Parcelle(s) : 000-B-347, 000-B-401, 000-B-242, 000-B-345, 000-AB-4, 000-AB-28, 000-AB-150, 76430 TANCARVILLE

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**     Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

### SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



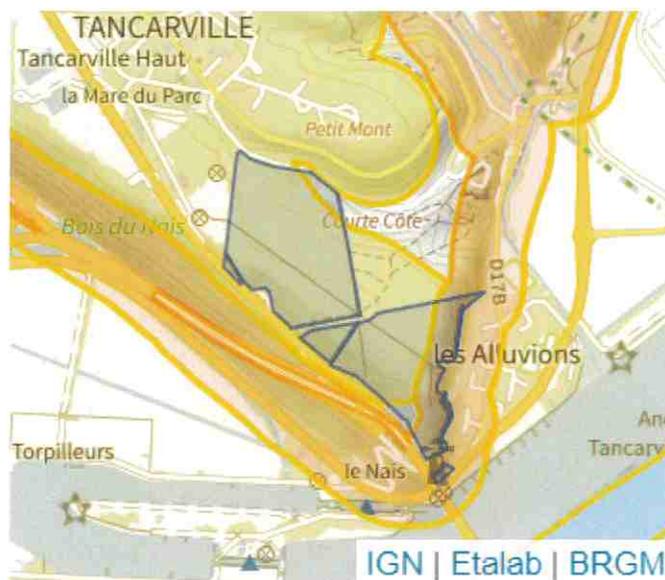
### ARGILE : 1/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition faible : La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



### POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

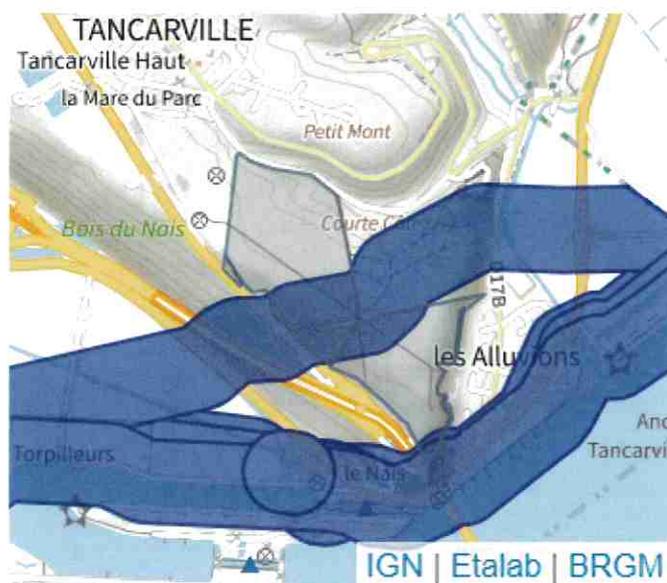
- 9 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 3 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).





## CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 7

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

| Code national CATNAT | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| INTE9000289A         | 26/02/1990 | 01/03/1990 | 24/07/1990 | 15/08/1990   |
| INTE9400004A         | 20/12/1993 | 24/12/1993 | 11/01/1994 | 15/01/1994   |
| INTE9900627A         | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999   |
| NOR19850111          | 22/11/1984 | 25/11/1984 | 11/01/1985 | 26/01/1985   |

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues : 1

| Code national CATNAT | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| INTE9900627A         | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999   |

Mouvement de Terrain : 2

| Code national CATNAT | Début le   | Fin le     | Arrêté du  | Sur le JO du |
|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| INTE9900627A         | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999   |
| NOR19850111          | 22/11/1984 | 25/11/1984 | 11/01/1985 | 26/01/1985   |

## ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

| Nom du site                    | Fiche détaillée   |
|--------------------------------|---|
| PROFILTUBMECA SAS              | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005804380">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005804380</a> |
| Total Marketing France         | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003900914">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003900914</a> |
| CHANTIER NAVAL DES TORPILLEURS | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005805502">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005805502</a> |
| total marketing france         | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003901057">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003901057</a> |
| TOTAL MARKETING FRANCE         | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003901058">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003901058</a> |
| RENAULT-LEBERQUER EARL         | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005803909">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005803909</a> |
| AGINTIS ex SITUB               | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005803310">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005803310</a> |
| CHEMET GLI                     | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005805553">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005805553</a> |
| RENAULT Tancarville            | <a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005804426">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005804426</a> |

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

| Nom du site | Fiche détaillée   |
|-------------|---|
|             | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3861592">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3861592</a> |
|             | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3861595">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3861595</a> |
|             | <a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3861600">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3861600</a> |